



Association des Plaisanciers du Croûton



PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DES NAVIRES

PORT DU CROÛTON

Gestionnaire : Mr Claude GIAUSSERAN 06 87 27 93 60

Autorité Portuaire : Service Mer et Littoral Maire d'Antibes

MISE A JOUR NOVEMBRE 2024

TABLE DES MATIERES

Gestion du plan.....	3
1. Généralités.....	4
1.1 Objet du plan.....	4
1.2 Résumé de la législation applicable.....	4-5
2. Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaire.....	6
2.1 Présentation du port.....	6
2.2 Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port...6	
2.2.1 Déchets solides.....	6
2.2.2 Déchets liquides.....	7
3. Type et capacité des installations de réception portuaire.....	7
3.1 Déchets solides.....	7
3.2 Déchets liquides.....	7
4. Procédure de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison.....	8
4.1 Navire autre que navire de pêche et de plaisance ayant un agrément pour 12 passagers maximum.....	8
4.2 Navire de pêche, plaisance et grande plaisance ayant un agrément pour 12 passagers maximum.....	8
4.3 Contrôle et surveillance du respect du dépôt des déchets.....	8
5. Tarification.....	8
6. Procédure de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception.....	9
7. Procédure de consultation permanente.....	9
8. Types et quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaisons reçus et traités...9	
9. Coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi.....	10
10. Informations pratiques.....	10
ANNEXES.....	11

Gestion du plan

Le présent plan de réception et de traitement des déchets concerne le port de plaisance du Crouton

Établi à partir d'un diagnostic préalable, ce plan est revu et mis à jour sur la base d'une analyse de la situation et d'une évaluation des besoins.

Il est approuvé par l'autorité portuaire et envoyé en Préfecture.

Il est, à minima, remis à jour tous les 5 ans en application de l'article R5314-7 du code des transports

La prochaine révision du plan est prévue en *novembre 2029*.

1. Généralités

1. Objet du plan

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port et sur le site internet du port....

Note : le plan est consultable au bureau du port et sur le site internet du port.

2. Résumé de la législation applicable

La convention internationale de Londres du 2 novembre 1973 relative à la prévention de la pollution complétée par le protocole du 17 février 1978 dit « Convention MARPOL 73/78 » constitue le fondement de la prévention et répression de la pollution en mer des navires.

Les annexes I, II, IV, V et VI de cette convention déterminent les règles de rejet des effluents et des déchets qui peuvent être déversés par les navires dans le milieu marin et imposent aux parties de la Convention d'assurer la fourniture d'installations de réception adéquates dans les ports.

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et résidus de cargaison constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, modifiée dans son annexe II par la directive 2015/2087/CE du 18 novembre 2015, adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 27 novembre 2000. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en matière d'environnement, qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation Maritime Internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

La directive 2000/59/CE a été transposée en droit interne par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des transports, à l'exception de deux arrêtés ministériels, datés des 5 et 21 juillet 2004.

Ces obligations sont complétées par le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) approuvé le 8 avril 2016 qui demande la mise en œuvre du plan d'action régional sur les déchets adopté dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Les principaux règlements en droit français sont :

- le décret 2003-920 du 22 septembre 2003 portant transposition de la Directive 2000/59/CE sur les installations de réception portuaires pour les déchets des navires ;
- l'arrêté du 7 juillet 2009 portant modification de l'arrêté du 21 juillet 2004 relatif aux plans de

réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison dans les ports maritimes ;

- l'arrêté du 18 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2004 portant sur les informations à fournir au port par les capitaines des navires sur les déchets d'exploitation et les résidus de cargaison de leurs navires ;
- le Code des Transports, annexe à l'ordonnance n° 201061307 du 28 octobre 2010, articles L.5334-7 à L.5334-11, L.5336-11, R.5321-1, R.5321-37 à R.5321-39, R.5334-4 à R.5334-7
- Loi 2001-43 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports (2001)

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (plaisance, pêche, commerce) et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet :

- de permettre à l'ensemble des usagers des ports de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation et résidus de cargaison de leurs navires ;
- d'imposer aux navires de plus de 12 passagers (y compris de plaisance) une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception ;
- d'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus de cargaison ;
- de rendre obligatoire l'utilisation par les navires des installations de réception des déchets et résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende ;
- enfin, de mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe pollueur-payeur.

2. Evaluation des besoins en termes d'installation de réception portuaire

2.1 Le port du Crouton est un port communal accueillant uniquement des navires de petite plaisance ainsi que des embarcations de pêche. Il est exploité en gestion privée par l'Association des Plaisanciers du Crouton (APC) sous Délégation de Service Public renouvelée pour 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2022. Sa capacité d'accueil est de 385 navires de plaisance dont 2 postes d'intérêt général (PIG) (Pompiers et Police Municipale) plus 6 postes de pêcheurs professionnels. Soit 393 postes d'amarrage.

Détail des postes d'amarrage :

11 postes de < ou égal à 4.99 X 2.0m	32 postes de 7.50 à 7.99 X 2.80m
35 postes de 5.00 à 5.49 X 2.15m	33 postes de 8.00 à 8.49 X 2.95m
55 postes de 5.50 à 5.99 X 2.30m	21 postes de 8.50 à 8.99 X 3.10m
53 postes de 6.00 à 6.49 X 2.45m	19 postes de 9.00 à 9.49 X 3.25m
70 postes de 6.50 à 6.99 X 2.60m	25 postes de 9.50 à 9.99 X 3.40m
33 postes de 7.00 à 7.49 X 2.70m	6 postes de 9.50 à 9.99 X 3.70m

Caractéristiques générales du port :

Surface du plan d'eau protégé :	18 332 m ²
Profondeur d'eau des bassins :	0 m 60 à 2 m 34
Surface totale du terre-plein (hors quais) :	5 557 m ²
Superficie de l'aire de carénage :	sans objet
Station d'avitaillement :	sans objet
Equipement pour les pêcheurs professionnels :	92 m²

2.2 Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port :

2.2.1 Déchets solides :

- Déchets ménagers : issus de la vie interne du navire : alimentaires, emballages, plastiques...
- Déchets autres que les déchets ménagers, non dangereux, issus de l'entretien et de la maintenance des navires (voilerie, cordage, bouée, etc.).
- Déchets dangereux : batteries, filtre à huile/gasoil, chiffons et emballages souillés
- Encombrants : literies, petits électro-ménagers, échelle de bain etc...

2.2.2 Déchets liquides :

- Les sludges : sans objet.
- Eaux de cales : sans objet.
- Eaux grises : eaux usées issues des cuisines, lavabos et douches
- Eaux noires : eaux provenant d'un type quelconque de toilettes

3 . Type et capacité des installations de réception portuaire

3.1 Déchets solides :

Les déchets ménagers des navires ainsi que les déchets ménagers non dangereux sont collectés dans des containers de tri sélectif disposés dans un local installé à l'entrée du parking :

Containers à déchets ménagers :

- 6 containers disposés dans ledit local
- Capacité : Entre 240 et 660 l/container
- 1 container pour le verre (a été retiré par les services de la ville)
 - ❖ 2 containers côté maison des pêcheurs (également retirés par la ville)
- Capacité : 3m³ / container

Les déchets dangereux et les encombrants sont collectés via le point propre (déchetterie)

3.2 Déchets liquides :

Un accord a été conclu avec la direction du Port Gallice, voisin du Port du Crouton (distant de moins de 500 mètres) afin de recueillir les eaux noires et grises de nos plaisanciers. A ce jour, nous comptons 6 navires équipés de cuves à eaux noires

4. Procédure de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison :

La collecte est effectuée par les services de la **Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis** (CASA-service de gestion des déchets : 04.89.87.70.00). Ces enlèvements sont effectués quotidiennement.

Déchets spécifiques :

Le port du Crouton est équipé d'une déchetterie disposant d'une benne à tout venant (DIB) de 1 m³, d'un bidon de 200 l pour filtres à huile, d'un bac collecteur pour batteries de 600 litres, d'un collecteur pour les emballages souillés de 1 m³, d'un bac pour les métaux d'1 m³ ainsi que d'une cuve de récupération des huiles usagées de 1 m³. La collecte des encombrants est assurée par la **Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis**, les déchets spécifiques étant eux récupérés par l'entreprise **SE.RA.HU**- 68 Chemin de la Campanette - 06800 CAGNES SUR MER
Tél : 04.92.12.82.12 qui effectue, à la demande du port, l'enlèvement.

4.1 Navire autre que navire de pêche et de plaisance ayant un agrément pour 12 passagers max : SANS OBJET

4.2 Navire de pêche, plaisance et grande plaisance ayant un agrément pour 12 passagers max : SANS OBJET

S'agissant de la réception et de la collecte des déchets, se référer au chapitre 3 alinéa 1 et 2

4.3 Contrôle et surveillance du respect du dépôt des déchets

Le bureau du port vérifie les déclarations et le suivi avec le registre des déchets jusqu'au traitement final mais aussi à l'aide de la plateforme Trackdéchets.

L'équipe portuaire assure la surveillance du plan d'eau et du respect du dépôt des déchets.

En cas de pollution intentionnelle avérée, le surveillant de port rédigera un procès-verbal et déclenchera toutes les actions nécessaires.

5. Tarification

Toutes nos infrastructures sont mises à disposition des usagers gratuitement.

6. Procédure de signalement des insuffisances

A ce jour et depuis l'installation des dispositifs de collecte, aucun signalement d'insuffisance ne nous a été soumis. Toutefois, l'équipe portuaire et le gestionnaire restent vigilants et mettent à disposition des usagers au bureau du port une fiche de signalement.

7. Procédure de consultation permanente

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation est consultable au bureau du port et sur notre site www.portducrouton.fr

Aucun dysfonctionnement ni insuffisance n'ont été constatés, il n'apparaît donc pas indispensable d'instaurer des réunions spécifiques. Néanmoins, le gestionnaire reste à l'écoute de toute suggestion.

VOIR EN ANNEXE (A): **Le plan du port avec la signalétique** appropriée est affiché devant le bureau du port

8. Types et quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison

*VOIR EN ANNEXE (B) : REGISTRE DES DECHETS + SYNTHESE PRESTATAIRE
SERAHU + BSD TRACKDECHETS*

9. Coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi

Président du port du crouton : Mr Claude GIAUSSERAN – 06 87 27 93 60

Agent portuaire en poste : Mr Damien Ruiz – 06 87 96 93 51

Bureau du port : 04 93 67 32 31

10. Informations pratiques

VOIR EN ANNEXE (C) : Plan de situation des installations de réception des déchets du port

ANNEXES

(A, B et C)

PLAN DU PORT AVEC SIGNALÉTIQUE (A)



REGISTRE DES DECHETS (B)

	EMBALLAGES SOUILLES	METAUX	DIB	HUILES USAGEES	MATERIAUX SOUILLES	FERRAILLE	FILTRES A HUILE
2016	0,033 T						
2017	0,053 T						
2018			2 m³	630 KG	0,200 T		
2019	0,132 T		4 m³			3 m³	
2020	0,065 T		2 m³		0,068 T	1 m³	
2021	0,050 T		2 m³	720 kg		1 m³	0,133 T
2022			3 m³			1 m³	
2023			1 m³			1 m³	
2024	0,260 T		1 m³	0,81 T	0,109 T		

Société: SE.RA.HU par TRISTAN GAUVAIN

Société: SE.RA.HU Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

TIERS :
ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU CROUTON
PORT DU CROUTON
BD DU MARECHAL JUIN
06160 JUAN LES PINS

Téléphone : **04 93 67 32 31**

SIRET : **33245585600028**

AF01-16100013 / Collecte

SITE : ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU CROUTON BD DU MARECHAL JUIN - PORT DU CROUTON A partir du 05/10/2016

Affaires valides au 18/10/2024 / Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Edité le 18/10/2024 par TRISTAN GAUVAIN

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU CROUTON / Affaire : AF01-18010057

Société: SE.RA.HU

CB01-18010140 DECHETS INDUSTRIELS - 1 CONTAINER 1 m3 (Non Valorisable)

Du 20/03/2024 au 20/03/2024 - Nombre de rotation : 1 - Charge Total : 0.073 - Poids Moyen : 0.073

EMBALLAGES SOUILLE CB01-22110192 - 1 CONTAINER 1 m3 (Non Valorisable)

Du 20/03/2024 au 20/03/2024 - Nombre de rotation : 1 - Charge Total : 0.26 - Poids Moyen : 0.26

PEINTURES / SOLVANTS CB01-24030210 - 1 CONTAINER 1 m3 (Non Valorisable)

Du 20/03/2024 au 20/03/2024 - Nombre de rotation : 1 - Charge Total : 0.109 - Poids Moyen : 0.109

HUILES NOIRES USAGE CB01-24060120 - 1 POMPAGE 0

Du 10/06/2024 au 10/06/2024 - Nombre de rotation : 1 - Charge Total : 0.81 - Poids Moyen : 0.81

Entrées Produit Date Min Date Max Rotations Poids Moy/ Rot.

Cumul produits pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Type Poids

DECHETS INDUSTRIELS BAN Rotation 20/03/2024 20/03/2024 0,073 1 0,073

EMBALLAGES SOUILLES Rotation 20/03/2024 20/03/2024 0,260 1 0,260

HUILES NOIRES USAGEES Rotation 10/06/2024 10/06/2024 0,810 1 0,810

PEINTURES / SOLVANTS Rotation 20/03/2024 20/03/2024 0,109 1 0,109

Nombre de rotations : 4 - PoidsTotal : 1,252 - Poids Moyen/Rotation : 0,313

Entrées Date Produit Poids Contenant

Historique produits pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Type

20/03/2024 DECHETS INDUSTRIELS BANALS Rotation 0,073 CONTAINER 1 m3

20/03/2024 EMBALLAGES SOUILLES Rotation 0,260 CONTAINER 1 m3

10/06/2024 HUILES NOIRES USAGEES Rotation 0,810 POMPAGE

20/03/2024 PEINTURES / SOLVANTS Rotation 0,109 CONTAINER 1 m3

Nombre de rotations : 4 - PoidsTotal : 1,252 - Poids Moyen/Rotation : 0,313

Art. R. 541-45 du code de l'environnement. Textes réglementaires	Ministère de la Transition Ecologique Bordereau de suivi de déchets <input checked="" type="checkbox"/> dangereux <input type="checkbox"/> non dangereux Récépissé Trackdéchets	 Document édité le 2 octobre 2024 à 15:20
---	---	---

J'émet un BSD pour : la prise en charge des déchets du producteur un autre détenteur un bordereau de tournée dédiée un bordereau d'annexe 1 créer un bordereau de regroupement, pour la personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (l'annexe 2 sera jointe automatiquement)

N° Bordereau : BSD-20240319-MPFJSMG40 (E01-20244343)Annexé au bordereau n° : BSD-20240409-5BSCCS18E

1.1 Producteur ou détenteur du déchet

- L'émetteur est un établissement français
- L'émetteur est un particulier
- L'émetteur est un navire étranger

N° SIRET : 33245585600028
RAISON SOCIALE : ASS PLAISANCIERS DU CROUTON
Adresse complète : BD MARECHAL JUIN 06600 ANTIBES
Pays (le cas échéant) : France
Tel : 04 93 67 32 31
Mail : port.crouton@orange.fr
Personne à contacter : MR NOERO Alain

1.2 Point de collecte/chantier (si adresse différente de 1.1)

Nom/raison sociale :
Adresse :
Info libre :

1.3 Terres et sédiments

Parcelle(s) :
Coordonnée(s) GPS :
Référence(s) laboratoire(s) :
Identifiant(s) terrain (le cas échéant) :
 Un éco-organisme est responsable du déchet, de la collecte et/ou du traitement
Raison sociale :
SIREN :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non
 Entreprise française
 Entreprise étrangère
N° SIRET : 03552140000024
RAISON SOCIALE : SE.RA.HU (SERVICE DE RAMASSAGE DES HU)
Adresse complète : 68 CHE DE LA CAMPANETTE 06800 CAGNES-SUR-MER
Pays (le cas échéant) : France
Tel : 04 92 12 82 12
Mail : contact06@serahu.fr
Personne à contacter : MR CULARD Laurent
N° de CAP (le cas échéant) : CAP01-22110180
Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R 12

3. Dénomination du déchet

Code déchet : 15 01 10*
Dénomination usuelle : EMBALLAGES SOUILLES
Déchet dangereux : oui non
Déchet contenant des POP oui non
Consistance du déchet :
 solide pâteux liquide gazeux

4. Conditionnement

Nombre	Conditionnement
	Benne
	Citerne
	Conditionné pour Pipeline
	GRV
	Fûts
1	Autre (1 CONTAINER 1 m3)
1	COLIS (totaux)

5. Quantité

Tonne(s) : 0.54
 Réelle
 Estimée
"QUANTITÉE ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2" de l'ADR 2023

6. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant) :

UN 3509 DECHET EMBALLAGES AU REBUT,VIDES, NON NETTOYÉS,9,E,DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

7. Négociant Courtier

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

Nom Prénom :
Adresse complète :
Pays (le cas échéant) : France

Tel :
Mail :
Personne à contacter :

Récépissé n° :
Département :
Limite de validité : __/__/____

8. Collecteur-Transporteur

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

N° SIRET : 03552140000024
RAISON SOCIALE : SE.RA.HU (SERVICE DE RAMASSAGE DES HU)
Adresse complète : 68 CHE DE LA CAMPANETTE 06800 CAGNES-SUR-MER
Pays (le cas échéant) : France
Tel : 04 92 12 82 12
Mail : contact06@serahu.fr
Personne à contacter : MR CULARD Laurent

Récépissé n° : 17067
Département : 06
Limite de validité : 04/10/2027
Mode de transport :
Immatriculation(s) : GF-449-TD
Date de prise en charge : 20/03/2024
Nom et signature : CULARD Laurent

SIGNÉ

A REMPLIR PAR LA PERSONNE MORALE MENTIONNEE AU CADRE 1.1

9. Déclaration générale de la personne mentionnée au cadre 1.1

Je soussigné, certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi.

Nom : MR NOERO Alain Date : 20/03/2024 Signature :

SIGNÉ

A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION

10. Réception par l'installation visée au cadre 2 (ou 14)

Quantité présentée nette : 0.26 tonne(s)
Date de présentation : 26/03/2024
Lot accepté : oui non partiellement
Quantité refusée nette : Non renseignée
Quantité acceptée nette : Non renseignée
Motif de refus (même partiel) :

Date de signature : 26/03/2024
Nom : contact06@serahu.fr
Signature :

SIGNÉ

11. Réalisation de l'opération

Code D/R de l'opération : R 13
Mode de traitement :
Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production).
Date de l'opération : 09/04/2024
 Autorisation par arrêté préfectoral, à une rupture de traçabilité pour ce déchet.

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.
Nom : CULARD LAURENT
Signature :

SIGNÉ

12. Destination prévue

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

N° SIRET : 48525469200018
RAISON SOCIALE : SOLAMAT-MEREX (SOLAMAT)
Adresse complète : MONTEE DES PINS 13340 ROGNAC
Pays (le cas échéant) : France
Tel : 04 42 87 72 10
Mail : cramombordes@sarpindustries.fr
Personne à contacter : Corinne RAMOMBORDES

CODE D/R de traitement prévu : R 1
N° du document prévu à l'annexe I-B du règlement n°1013/2006 ou le numéro de notification et numéro de saisie du document prévue à l'annexe I-B du règlement N°1013/2006 (si connu) :

A REMPLIR EN CAS D'ENTREPOSAGE PROVISOIRE OU DE RECONDITIONNEMENT (cadres 13 à 19)

13. Réception par l'installation d'entreposage prévue au cadre 2

Quantité présentée nette :

Tonne(s) : 0.26

 Réelle Estimée

"QUANTITÉ ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2" de l'ADR 2023

Date de présentation : 21/03/2024

Lot accepté : oui non partiellement

Quantité refusée nette : Non renseignée

Quantité acceptée nette : Non renseignée

Motif de refus (même partiel) :

Date de signature : 26/03/2024

Nom : MR CULARD Laurent

Signature :

SIGNÉ**14. Installation de destination prévue** Entreprise française Entreprise étrangère

N° SIRET : 0355214000057

RAISON SOCIALE : SE.RA.HU (SERVICE DE RAMASSAGE DES HU)

Adresse complète : LE PAVILLON DE ST ANDRIEUX ZAC PARC PAYSAGER DE LA PARDIGUIERE 83340 LE LUC

Pays (le cas échéant) : France

Tel : 04 92 12 82 12

Mail : contact06@serahu.fr

Personne à contacter : MR Laurent CULARD

N° de CAP (le cas échéant) : CAP01-22110180

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R 12

15. Conditionnement (à remplir en cas de reconditionnement uniquement)

Nombre	Conditionnement
	Benne
	Citerne
	Conditionné pour Pipeline
	GRV
	Fûts
	Autre (à préciser)
	COLIS (totaux)

16. Quantité (à remplir en cas de reconditionnement uniquement)

Tonne(s) :

 Réelle Estimée

"QUANTITÉ ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2" de l'ADR 2023

17. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (à remplir en cas de reconditionnement uniquement) (le cas échéant) :**18. Collecteur-Transporteur** Entreprise française Entreprise étrangère

N° SIRET : 83195704800018

RAISON SOCIALE : SERAHU TRANSPORTS

Adresse complète : 68 CHE DE LA CAMPANETTE 06800 CAGNES-SUR-MER

Pays (le cas échéant) : France

Tel : 04 92 12 34 72

Mail : contact@serahu-transport.fr

Personne à contacter : SERAHU TRANSPORTS

Récépissé n° : 17067

Département : 06

Limite de validité : 04/10/2027

Mode de transport :

Immatriculation(s) :

Date de prise en charge : 26/03/2024

Nom et signature : CULARD Laurent

SIGNÉ**19. Déclaration générale de la personne mentionnée au cadre 2**

Je soussigné, certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi.

Nom : MR CULARD Laurent

Date : 26/03/2024

Signature :

SIGNÉ

Art. R. 541-45 du code de l'environnement. Textes réglementaires	Ministère de la Transition Ecologique Bordereau de suivi de déchets <input checked="" type="checkbox"/> dangereux <input type="checkbox"/> non dangereux Récépissé Trackdéchets	 Document édité le 2 octobre 2024 à 15:19
---	---	---

J'émet un BSD pour : la prise en charge des déchets du producteur un autre détenteur un bordereau de tournée dédiée un bordereau d'annexe 1 créer un bordereau de regroupement, pour la personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (l'annexe 2 sera jointe automatiquement)

N° Bordereau : BSD-20240319-BCGM42GBG (E01-20244344)

1.1 Producteur ou détenteur du déchet

L'émetteur est un établissement français
 L'émetteur est un particulier
 L'émetteur est un navire étranger
 N° SIRET : 33245585600028
 RAISON SOCIALE : ASS PLAISANCIERS DU CROUTON
 Adresse complète : BD MARECHAL JUIN 06600 ANTIBES
 Pays (le cas échéant) : France
 Tel : 04 93 67 32 31
 Mail : port.crouton@orange.fr
 Personne à contacter : MR NOERO Alain

1.2 Point de collecte/chantier (si adresse différente de 1.1)

Nom/raison sociale :
 Adresse :
 Info libre :

1.3 Terres et sédiments

Parcelle(s) :
 Coordonnée(s) GPS :
 Référence(s) laboratoire(s) :
 Identifiant(s) terrain (le cas échéant) :
 Un éco-organisme est responsable du déchet, de la collecte et/ou du traitement
 Raison sociale :
 SIREN :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir) non
 Entreprise française Entreprise étrangère
 N° SIRET : 03552140000024
 RAISON SOCIALE : SE.RA.HU (SERVICE DE RAMASSAGE DES HU)
 Adresse complète : 68 CHE DE LA CAMPANETTE 06800 CAGNES-SUR-MER
 Pays (le cas échéant) : France
 Tel : 04 92 12 82 12
 Mail : contact06@serahu.fr
 Personne à contacter : MR CULARD Laurent
 N° de CAP (le cas échéant) : CAP01-24030204
 Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R 13

3. Dénomination du déchet

Code déchet : 14 06 03*
 Dénomination usuelle : PEINTURES / SOLVANTS
 Déchet dangereux : oui non
 Déchet contenant des POP oui non
 Consistance du déchet :
 solide pâteux liquide gazeux

4. Conditionnement

Nombre	Conditionnement
	Benne
	Citerne
	Conditionné pour Pipeline
	GRV
	Fûts
1	Autre (1 CONTAINER 1 m3)
1	COLIS (totaux)

5. Quantité

Tonne(s) : 0.45
 Réelle
 Estimée
 "QUANTITÉ ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2" de l'ADR 2023

6. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) :

UN 1263 DECHET PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liqui,3,III,DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

7. Négociant Courtier

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

Nom Prénom :
Adresse complète :
Pays (le cas échéant) : France
Tel :
Mail :
Personne à contacter :

Récépissé n° :
Département :
Limite de validité : __/__/__

8. Collecteur-Transporteur

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

N° SIRET : 03552140000024
RAISON SOCIALE : SE.RA.HU (SERVICE DE RAMASSAGE DES HU)
Adresse complète : 68 CHE DE LA CAMPANETTE 06800 CAGNES-SUR-MER
Pays (le cas échéant) : France
Tel : 04 92 12 82 12
Mail : contact06@serahu.fr
Personne à contacter : MR CULARD Laurent

Récépissé n° : 17067
Département : 06
Limite de validité : 04/10/2027
Mode de transport :
Immatriculation(s) : GF-449-TD
Date de prise en charge : 20/03/2024
Nom et signature : CULARD Laurent

SIGNÉ

A REMPLIR PAR LA PERSONNE MORALE MENTIONNEE AU CADRE 1.1

9. Déclaration générale de la personne mentionnée au cadre 1.1

Je soussigné, certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi.

Nom : MR NOERO Alain

Date : 20/03/2024

Signature :

SIGNÉ

A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION

10. Réception par l'installation visée au cadre 2 (ou 14)

Quantité présentée nette : 0.109 tonne(s)
Date de présentation : 26/03/2024
Lot accepté : oui non partiellement
Quantité refusée nette : Non renseignée
Quantité acceptée nette : Non renseignée
Motif de refus (même partiel) :
Date de signature : 26/03/2024
Nom : contact06@serahu.fr
Signature :

SIGNÉ

11. Réalisation de l'opération

Code D/R de l'opération :
Mode de traitement :
Description :
Date de l'opération : __/__/__
 Autorisation par arrêté préfectoral, à une rupture de traçabilité pour ce déchet.
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.
Nom :
Signature :

12. Destination prévue

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

Nom Prénom :
Adresse complète :
Pays (le cas échéant) : France
Tel :
Mail :
Personne à contacter :

CODE D/R de traitement prévu :
N° du document prévu à l'annexe I-B du règlement n°1013/2006 ou le numéro de notification et numéro de saisie du document prévue à l'annexe I-B du règlement N°1013/2006 (si connu) :

A REMPLIR EN CAS D'ENTREPOSAGE PROVISOIRE OU DE RECONDITIONNEMENT (cadres 13 à 19)

13. Réception par l'installation d'entreposage prévue au cadre 2

Quantité présentée nette :

Tonne(s) : 0.109

 Réelle Estimée

"QUANTITÉ ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2" de l'ADR 2023

Date de présentation : 21/03/2024

Lot accepté : oui non partiellement

Quantité refusée nette : Non renseignée

Quantité acceptée nette : Non renseignée

Motif de refus (même partiel) :

Date de signature : 26/03/2024

Nom : MR CULARD Laurent

Signature :

SIGNÉ**14. Installation de destination prévue** Entreprise française Entreprise étrangère

N° SIRET : 03552140000057

RAISON SOCIALE : SE.RA.HU (SERVICE DE RAMASSAGE DES HU)

Adresse complète : LE PAVILLON DE ST ANDRIEUX ZAC PARC PAYSAGER DE LA PARDIGUIERE 83340 LE LUC

Pays (le cas échéant) : France

Tel : 04 92 12 82 12

Mail : contact06@serahu.fr

Personne à contacter : MR Laurent CULARD

N° de CAP (le cas échéant) : CAP01-24030204

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R 13

15. Conditionnement (à remplir en cas de reconditionnement uniquement)

Nombre	Conditionnement
	Benne
	Citerne
	Conditionné pour Pipeline
	GRV
	Fûts
	Autre (à préciser)
	COLIS (totaux)

16. Quantité (à remplir en cas de reconditionnement uniquement)

Tonne(s) :

 Réelle Estimée

"QUANTITÉ ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2" de l'ADR 2023

17. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (à remplir en cas de reconditionnement uniquement) (le cas échéant) :**18. Collecteur-Transporteur** Entreprise française Entreprise étrangère

N° SIRET : 83195704800018

RAISON SOCIALE : SERAHU TRANSPORTS

Adresse complète : 68 CHE DE LA CAMPANETTE 06800 CAGNES-SUR-MER

Pays (le cas échéant) : France

Tel : 04 92 12 34 72

Mail : contact@serahu-transport.fr

Personne à contacter : SERAHU TRANSPORTS

Récépissé n° : 17067

Département : 06

Limite de validité : 04/10/2027

Mode de transport :

Immatriculation(s) :

Date de prise en charge : 26/03/2024

Nom et signature : CULARD Laurent

SIGNÉ**19. Déclaration générale de la personne mentionnée au cadre 2**

Je soussigné, certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi.

Nom : MR CULARD Laurent

Date : 26/03/2024

Signature :

SIGNÉ

Art. R. 541-45 du code de l'environnement.
Textes réglementaires

Ministère de la Transition Ecologique
Bordereau de suivi de déchets
 dangereux non dangereux
Récépissé Trackdéchets



Document édité le 2 octobre 2024 à 15:19

J'émet un BSD pour : la prise en charge des déchets du producteur un autre détenteur un bordereau de tournée dédiée un bordereau d'annexe 1 créer un bordereau de regroupement, pour la personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (l'annexe 2 sera jointe automatiquement)

N° Bordereau : BSD-20240610-MDPRWF9RA (E01-20248845)

1.1 Producteur ou détenteur du déchet

L'émetteur est un établissement français

L'émetteur est un particulier

L'émetteur est un navire étranger

N° SIRET : 33245585600028

RAISON SOCIALE : ASS PLAISANCIERS DU CROUTON

Adresse complète : BOULEVARD MARECHAL JUIN 06160 ANTIBES

Pays (le cas échéant) : France

Tel : 04 93 67 32 31

Mail : port.crouton@orange.fr

Personne à contacter : MR NOERO Alain

1.2 Point de collecte/chantier (si adresse différente de 1.1)

Nom/raison sociale :

Adresse :

Info libre :

1.3 Terres et sédiments

Parcelle(s) :

Coordonnée(s) GPS :

Référence(s) laboratoire(s) :

Identifiant(s) terrain (le cas échéant) :

Un éco-organisme est responsable du déchet, de la collecte et/ou du traitement

Raison sociale :

SIREN :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

oui (cadres 13 à 19 à remplir)

non

Entreprise française

Entreprise étrangère

N° SIRET : 03552140000024

RAISON SOCIALE : SE.RA.HU (SERVICE DE RAMASSAGE DES HU)

Adresse complète : 68 CHEMIN DE LA CAMPANETTE 06800

CAGNES-SUR-MER

Pays (le cas échéant) : France

Tel : 04 92 12 82 12

Mail : contact06@serahu.fr

Personne à contacter : MR CULARD Laurent

N° de CAP (le cas échéant) : CAP01-24060115

Opération d'élimination/valorisation prévue (code D/R) : R 13

3. Dénomination du déchet

Code déchet : 13 02 05*

Dénomination usuelle : HUILES NOIRES USAGEES

Déchet dangereux : oui non

Déchet contenant des POP oui non

Consistance du déchet :

solide pâteux liquide gazeux

4. Conditionnement

Nombre	Conditionnement
	Benne
1	Citerne
	Conditionné pour Pipeline
	GRV
	Fûts
	Autre (à préciser)
	COLIS (totaux)

5. Quantité

Tonne(s) : 0.81

Réelle

Estimée

"QUANTITÉ ESTIMÉE CONFORMÉMENT AU 5.4.1.1.3.2" de l'ADR 2023

6. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) :

UN 3082 DECHET MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.,9,III,DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT,QUANTITE ESTIMEE CONFORMEMENT AU 5.4.1.1.3.2

7. Négociant Courtier

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

Nom Prénom :
Adresse complète :
Pays (le cas échéant) : France
Tel :
Mail :
Personne à contacter :

Récépissé n° :
Département :
Limite de validité : __/__/__

8. Collecteur-Transporteur

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

N° SIRET : 03552140000024
RAISON SOCIALE : SE.RA.HU (SERVICE DE RAMASSAGE DES HU)
Adresse complète : 68 CHEMIN DE LA CAMPANETTE 06800
CAGNES-SUR-MER
Pays (le cas échéant) : France
Tel : 04 92 12 82 12
Mail : contact06@serahu.fr
Personne à contacter : MR CULARD Laurent

Récépissé n° : 17067
Département : 06
Limite de validité : 04/10/2027
Mode de transport :
Immatriculation(s) : CX-458-DC
Date de prise en charge : 10/06/2024
Nom et signature : LOPEZ TONY

SIGNÉ

A REMPLIR PAR LA PERSONNE MORALE MENTIONNEE AU CADRE 1.1

9. Déclaration générale de la personne mentionnée au cadre 1.1

Je soussigné, certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi.

Nom : NOERO

Date : 10/06/2024

Signature :

SIGNÉ

A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION

10. Réception par l'installation visée au cadre 2 (ou 14)

Quantité présentée nette : 0.81 tonne(s)
Date de présentation : 10/06/2024
Lot accepté : oui non partiellement
Quantité refusée nette : Non renseignée
Quantité acceptée nette : Non renseignée
Motif de refus (même partiel) :

Date de signature : 10/06/2024
Nom : MR CULARD Laurent
Signature :

SIGNÉ

11. Réalisation de l'opération

Code D/R de l'opération : R 13
Mode de traitement :
Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12
Date de l'opération : 09/09/2024
 Autorisation par arrêté préfectoral, à une rupture de traçabilité pour ce déchet.

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.
Nom : MR CULARD Laurent
Signature :

SIGNÉ

12. Destination prévue

- Entreprise française
 Entreprise étrangère

N° TVA intracommunautaire (le cas échéant) : IT00818740151
RAISON SOCIALE : ITELYUM Regeneration S.r.l.
Adresse complète : VIA TAVERNELLE 19 26854 PIEVE FISSIRAGA
Pays (le cas échéant) : Italy
Tel : +39 0371 2503 226
Mail : enrico.prosperi@itelyum.com
Personne à contacter : MR PROSPERI Enrico

CODE D/R de traitement prévu : R 9

N° du document prévu à l'annexe I-B du règlement n°1013/2006 ou le numéro de notification et numéro de saisie du document prévue à l'annexe I-B du règlement N°1013/2006 (si connu) : FR2024006005

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS DE RECEPTION DES DECHETS SUR LE PORT(C)

